

Conseil communautaire du 23 juin 2011

Propos liminaire d'Antoine Maurice

Monsieur le Président, chers collègues,

Vous l'avez dit Monsieur le Président, notre agglomération ne peut faire reposer son développement économique sur une seule industrie – certes pourvoyeuse d'emplois, mais fragile. A ce sujet je vous fais part de l'intérêt que les élus écologistes portent au projet d'implantation de studios de cinéma Raleigh sur le site de Francazal. Nous l'avons dit et répété depuis l'annonce de la fermeture de la base militaire : la reconversion de ce site de 290 ha nous offre l'opportunité de diversifier les activités économiques de notre agglomération, trop dépendante d'une monoculture industrielle liée à l'aéronautique. C'est pourquoi nous estimons que le projet de la société Raleigh, dont les retombées en termes d'emplois semblent prometteuses, mérite d'être examiné avec la plus grande attention, et dans une concertation qui associe les ministères et les collectivités locales concernées. En mars dernier notre groupe a porté ici-même le vœu d'un large débat sur le devenir de Francazal. La nouvelle perspective qui s'ouvre avec ce projet est une raison de plus pour engager une discussion. Monsieur le Président, vous vous étiez vous-même montré favorable à la tenue d'un débat au sein du SMEAT, qui favoriserait l'élaboration d'une position commune. Nous ne sommes pas propriétaires du site ni responsables directs de son devenir. Mais en tant qu'acteurs du territoire, cela ne doit pas nous priver de faire entendre notre voix.

Je veux par ailleurs vous faire part de l'indignation de notre groupe face à une affaire dont la presse a abondamment rendu compte ces dernières semaines. Je veux parler de la société de démolition Gerlero, basée à Saint-Alban. Depuis une dizaine d'années, cette entreprise stocke à l'air libre des quantités importantes d'amiante et d'autres matériaux toxiques, dans des conditions contraires à la réglementation et à proximité d'habitations, d'une crèche et de commerces. Ses salariés, dont la révolte a fini par briser le silence, évoquent aussi l'enfouissement d'une partie de ces déchets dans le sol, avec un risque élevé de pollution de la nappe phréatique... Et on en apprend quasiment tous les jours, puisque la presse évoquait hier encore l'existence d'autres zones d'enfouissement sauvage de produits divers, tels que des déchets hospitaliers et du pyralène, dont la haute toxicité est avérée.

L'ensemble des informations communiquées par la Préfecture a confirmé des infractions caractérisées au droit du travail, à la législation des installations classées et au code de l'environnement. Aujourd'hui, on nous annonce une dépollution achevée à la fin du mois. J'en prends acte, et nous y serons attentifs. Restent des questions...

Car s'agissant d'un dépôt qui présente « un danger grave et imminent », je m'étonne de l'inertie de l'ensemble des services concernés par le contrôle de ce type d'activités, tant dans les mesures d'inspection que dans le suivi des mises en demeure :

Pourquoi a-t-il fallu attendre février dernier pour une première inspection du ministère du Travail, alors qu'il est maintenant avéré que l'entreprise entrepose ces déchets depuis une dizaine d'années ?

Pourquoi a-t-il fallu attendre le 10 mai pour que le préfet prenne un arrêté de mise en demeure, qui accorde 3 mois à l'entreprise pour évacuer ces déchets... alors que l'inspection des installations classées a visité le site le 15 mars ?

Il a fallu des années de luttes des salariés et un énorme scandale de santé publique pour que L'Etat se décide enfin à interdire l'usage de l'amiante dans notre pays, et à protéger les personnes exposées. Il est donc proprement inadmissible que des salariés et des habitants de notre agglomération soient aujourd'hui encore confrontés à cette pollution. Et cette situation ne peut qu'interpeller notre collectivité.

Nous espérons que l'enquête menée dans le cadre des diverses plaintes déposées contribuera à faire la lumière sur cette affaire. Mais surtout, compte tenu des éléments que j'ai exposés, nous souhaitons vivement que le préfet lance également une enquête, pour mettre en évidence l'ensemble de la chaîne de responsabilités dans le contrôle et le suivi de cette affaire, et plus généralement de ce secteur d'activité.